



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	39
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	1
Nombre de votants	40
Date de convocation	27/03/2026
Certifiée exécutoire le	04/04/2026
Affichée le	13/04/2026
Transmis en préfecture	13/04/2026

*Le quatre avril deux mille vingt-six à quatorze heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY

Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GARAI Daniel, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christian, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VAN ROEKEGHEM Frédéric.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE:** DUPUY Catherine.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, GALLAT Geneviève, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

**EXCUSES :** VIGROUX-SARDENNE Josiane.

**Secrétaire :** CHASSEING Daniel.

**29-2026 Détermination des indemnités de fonction perçues par le Président et les Vice-Présidents.**

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 et R 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n° 2010-761 en date du 07 juillet 2010,  
Vu le décret n° 20107-85 en date du 27 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982,  
Vu le décret n° 85-1148 en date du 24 octobre 1985 modifié.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents pour la durée de la mandature.

Il fait lecture du dispositif avec application du taux maximum :

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 40 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- Décide de fixer les montant des indemnités du Président, à compter du 4 avril 2026 2026 et pour la durée du mandat, à 37 % de l'Indice Brut 1027,
- décide de fixer le montant des indemnités des Vice-Présidents, à compter du 4 avril 2026 et pour la durée du mandat, à 8.25 % de l'Indice Brut 1027, cette indemnité globale étant répartie de manière égale à chaque vice-président.
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire,

Fait à Treignac le 13/04/2026

Le Président, Philippe JENTY



## Annexe à la délibération 29-2026

### TABLEAU des INDEMNITES versées aux présidents et vices présidents de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources

	pourcentage de l'indice brut terminal	montant brut mensuel de l'indemnité
Président M. JENTY Philippe	37,00%	1 520,89 €
1er Vice-Président M. PETIT Christophe	8,25%	339,12 €
2ème Vice-Président Mme LEGRAIN Alexia	8,25%	339,12 €
3ème Vice-Président M. RUAL Bernard	8,25%	339,12 €
4ème Vice-Président M. URBAIN Jean-Yves	8,25%	339,12 €
5ème Vice-Président M. PEYRAMAURE Pierre	8,25%	339,12 €
6ème Vice-Président M. JARRIGE Didier	8,25%	339,12 €
7ème Vice-Président Mme BEZEAU Sophie	8,25%	339,12 €

